



N° 2023 /

Culture

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 000 à 40 000 habitants en FPU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU MARDI 09 MAI 2023

**DELIBERATION numéro DEL – 2023 – 065 :
Attribution des subventions aux associations à caractère culturel
au titre de l'année civile 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SÉANCE DU MARDI 09 MAI 2023**

* * *

L'an deux mille vingt-trois (2023), le neuf (9) mai, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Camiran, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 28 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 28 avril 2023

Nombre de conseillers : 61
En exercice : 61
Présents : 43 (42 titulaires et 1 suppléant votant)
Votants : 50 (43 présents et 7 pouvoirs)

Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

* * *

42 titulaires présents : M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), M. François QUIRIN (Maire de Floudès), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), Christophe GARDNER (élu de La Réole), Vincent GORSE (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole),

Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élu(e) de Monségur), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Myriam BELLOC (élu(e) de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Patrick MONTA (Maire de Savignac).

* * *

7 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire :

M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), absent excusé, donne pouvoir à M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros) ; M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), absent excusé, donne pouvoir à M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac) ; Mme Bernadette COUSIN (élu(e) de La Réole), absente excusée, donne pouvoir à M. Bruno MARTY (Maire de La Réole) ; Mme Milouda M'SSIEH (élu(e) de La Réole), absente excusée, donne pouvoir à M. Jean-François MORO (élu de La Réole) ; M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), absent excusé, donne pouvoir à M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune) ; M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), absent excusé, donne pouvoir à Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élu(e) de Monségur) ; M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), absent excusé, donne pouvoir à M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur).

* * *

1 suppléant votant :

M. Aurélien TAUZIN (suppléant de Fontet) en l'absence de M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet)

* * *

1 titulaires absents excusés et non suppléés :

M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens).

* * *

9 titulaires absents non excusés et non suppléés :

M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), Mme Mylène BARRAU (élu(e) de Caudrot), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Patricia LAFUGE (élu(e) de Lamothe-Landerron), Mme Sophie VAULTIER (élu(e) de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin).

* * *

Information : 4 suppléants présents mais non votants : M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie), Mme France GOUDENEGE (suppléante de Camiran), M. Michel LATRILLE (suppléant de Loupiac-de-la Réole), M. Hervé ARTERO (suppléant de Noaillac).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : M. Bastien MERCIER, Maire de Camiran.

* * *

Rapporteur : M. Didier LECOURT, Vice-Président à la Culture

* * *

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le nouveau règlement d'intervention en faveur des associations culturelles adopté lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2015 modifié par délibération le 4 avril 2019 (DEL-2019-053) ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission Culture du 14 mars 2023.

Vu les crédits prévus pour les subventions aux associations à l'occasion de la présentation du budget principal 2023 lors du Conseil Communautaire du 13 avril 2023 ;

* * *

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

* * *

Il est rappelé que la CdC conventionne avec certaines associations au regard non seulement du montant de la subvention mais également de la nécessité de partager et de formaliser des objectifs.

La présente délibération a pour objet de fixer le montant des subventions accordées aux associations suivantes selon les termes du tableau présenté :

| SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES RECONNUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Année 2023 | |
|--|-------------------------|
| NOM DE L'ASSOCIATION | MONTANT EN EUROS |
| ANIMART | 1 000 |
| ECRAN REOLAIS | 22 000 |
| LA FABRIQUE | 2 600 |
| OMCL – BANDE ORIGINALE | 18 000 |
| OUISTITI CIRCUS | 1 300 |
| LA PETITE POPULAIRE | 2 500 |
| ALPAGA | 600 |
| LES AMIS DE L'ORGUE | 500 |
| LES DES RANGES | 500 |
| FESTIVAL DES MUSIQUES ANCIENNES « Les Riches Heures de La Réole » | 2 900 |

| | |
|------------------------------------|---------------|
| LOUS REOULES | 1 200 |
| LES SOUS FIFRES DE ST PIERRE | 1 500 |
| TRANSMUSICALE | 2 400 |
| VIVACITE | 2 200 |
| ARTIS VOCES | 300 |
| L'AVANT POSTE | 1 000 |
| SAUVEGARDE NOTRE DAME DE LORETTE | 500 |
| IDDAC (Pôle Technique et Culturel) | 6 000 |
| TOTAL | 67 000 |

La totalité des crédits ouverts lors du vote du budget le 13 avril 2023 n'est pas consommée. En fonction des besoins exprimés au cours de l'année 2023, les 1 000 € restant pourront être alloués à une association qui sollicitera la Communauté de Communes, en fonction de l'intérêt communautaire que revêtira sa demande.

Le Conseil Communautaire,

Considérant l'exposé du Vice-Président

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les montants proposés et présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente ;
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision aux associations concernées ;
- **DIT** que les dépenses correspondantes (selon les modalités définies ci-dessous) sont inscrites au budget 2023.

* * *

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des votants du Conseil Communautaire ordinaire du mardi 9 mai 2023.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

ID : 033-200044394-20230509-DEL_2023_065-DE



Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde



Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le



ID : 033-200044394-20230509-DEL_2023_065-DE